

Analyse des quatre agrandissements de réserve de biodiversité projetée présentés dans le document
Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires – Région administrative de la Mauricie

Document produit dans le cadre de l'audience publique *Projets de douze réserves de biodiversité et
d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie*

Produit le 18 décembre 2018

Introduction et commentaires généraux

- Les treize aires protégées projetées faisant l'objet de la présente audience ont été créées entre 2007 et 2018. Quatre de ces aires projetées sont présentées avec des agrandissements. Le présent document présente les droits, les contraintes et les potentiels forestiers et fauniques présents sur le territoire couvert par ces quatre agrandissements.
- Ces quatre propositions d'agrandissements ont été analysées une première fois en 2013 par le ministère des Ressources naturelles. Le présent document, préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), complète et met à jour les aspects forestiers et fauniques de ces analyses.
- En 2013, le MFFP, par le Bureau du forestier en chef, avait évalué les pertes de possibilités forestières générées par ces quatre projets d'agrandissement. Il avait établi alors qu'il n'y aurait pas d'effets concrets sur l'attribution des bois considérant la disponibilité suffisante de volumes ligneux au sein de la région d'application des garanties d'approvisionnement de la Mauricie. Des effets notables avaient toutefois été établis sur les potentiels de développement industriel futur en termes de bénéfices financiers et d'emplois (soit une perte d'opportunité pour environ 55 ETC et 600 000 \$/an).
- En 2013, les territoires des agrandissements contribuaient aux possibilités forestières de la période 2013-2018. Avec l'adoption de nouveaux calculs des possibilités forestières le 1^{er} avril 2018, ces territoires sont désormais exclus en totalité des superficies contribuant aux calculs et donc des attributions en bois des unités d'aménagement 041-51, 042-51, 043-51 et 043-52. Ainsi, l'octroi d'un statut de réserve de biodiversité aux quatre agrandissements n'aurait pas d'impact supplémentaire sur les droits actuellement consentis, sur le marché libre des bois et sur l'économie de la région. Cela dit, si les superficies n'avaient pas été retirées du calcul des possibilités forestières, les impacts de ces agrandissements sur les droits forestiers auraient été de 23 550 m³ annuellement et auraient privé le Québec d'opportunités de développement équivalant à 38 emplois et à 572 600 \$ par année de bénéfices économiques.
- Enfin, conformément aux engagements pris par le Ministère, les quatre superficies d'agrandissement ont été dûment considérées aux plans d'aménagement forestiers intégré tactiques depuis le 25 avril 2013 et font l'objet d'une protection administrative les excluant des territoires où des interventions forestières peuvent être autorisées.

Commentaires spécifiques à chacune des propositions d'agrandissement

Agrandissement	Faune et Parcs	Forêts
<p>Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton Superficie : 77,8 km²</p>	<p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <p>Région 04 (R04)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire touche à une partie de la zec Kiskissink et une partie de la réserve faunique des Laurentides. On y retrouve trois terrains de piégeage. Ils sont situés dans la réserve faunique et dans la zec Kiskissink. Deux camps de piégeage sont associés à ces activités (aux lacs Louis-André et Lescarbott). Le territoire touche à trois unités de gestion des animaux à fourrures (33, 34 et 39) et à deux zones de chasse et pêche (26 ouest et 27). Concernant la faune aquatique, on retrouve notamment l'omble de fontaine, le doré jaune, le meunier noir, le meunier rouge, le mulot à cornes et la outouche. On y retrouve également deux lacs à touladi (lac Ventadour et Grand lac Macousine), qui sont considérés comme des sites fauniques d'intérêt (SFI) et qui bénéficieront d'une protection supplémentaire, ainsi que deux plans d'eau dont la biodiversité d'origine a été restaurée par le retrait des espèces compétitives à l'omble de fontaine. Deux lacs à omble chevalier ouquassa, espèce susceptible d'être désignée à risque, sont protégés par la proposition d'agrandissement. <p>Région 03 (R03)</p> <ul style="list-style-type: none"> La portion de 3,6 km² située dans la R03 est entièrement localisée dans la Réserve faunique des Laurentides. Deux terrains de piégeages sont partiellement touchés dans la réserve faunique des Laurentides. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités de la zec et de la réserve faunique sont compatibles avec une réserve de biodiversité, mais des contraintes pour le développement de certaines infrastructures pourraient être imposées par le plan de conservation. 	<p>Unités d'aménagement (UA) de la R04 : 042-51, 023-71 Ne touche pas les UA de la R03.</p> <p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> On retrouve un refuge biologique désigné (04251R108). On retrouve l'écosystème forestier exceptionnel de la Forêt ancienne du Grand-Lac-Macousine. Des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) sont incluses, en tout ou en partie, dans le territoire visé. Les FHVC incluent notamment les valeurs suivantes : une aire de conservation TRIADE, des zones de paysages sensibles et des pentes fortes. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'agrandissement est soustrait à l'aménagement forestier.

Agrandissement	Faune et Parcs	Forêts
<p>Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant Superficie : 15,8 km²</p>	<p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire touche à une partie de la réserve faunique du Saint-Maurice. Le lac Normand, identifié comme SFI (lac à touladi), bénéficiera d'une protection supplémentaire. L'agrandissement est situé dans la zone de chasse 26 ouest. Il fait partie de l'unité de gestion des animaux à fourrure 33. On y retrouve trois terrains de piégeage enregistrés. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités de la réserve faunique sont compatibles avec une réserve de biodiversité, mais des contraintes pour le développement de certaines infrastructures pourraient être imposées par le plan de conservation. 	<p>UA de la R04 : 041-51</p> <p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> On retrouve plusieurs chemins situés dans l'agrandissement proposé et dans sa limite. Une section de la route n° 1, voie d'accès principale à la réserve faunique du Saint-Maurice et aux bassins de récolte de la rive ouest du Saint-Maurice, s'y trouve. Cette route est très importante pour les activités forestières, fauniques et récréatives et éventuellement des travaux de réfection et d'amélioration majeurs devront y être réalisés. Une autre section de cette route se situe dans la réserve de biodiversité projetée (RBP) existante de la Vallée-Tousignant. Le plan de conservation du projet d'agrandissement et de la RBP existante doit être rédigé pour laisser place à ces éventuels travaux. On retrouve deux projets de refuges biologiques (04151R906 et 04151R950) et un refuge biologique désigné (04151R907). Des FHVC sont incluses, en tout ou en partie, dans le territoire visé. Les FHVC incluent notamment les valeurs suivantes : un encadrement visuel d'un lac de protection du paysage de priorité 1, le bassin proximal d'un SFI, des peuplements de pins blanc et d'érable à sucre. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'agrandissement est soustrait à l'aménagement forestier.
<p>Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou Superficie : 78,8 km²</p>	<p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire est situé dans la zone de chasse et de pêche 26 ouest et fait partie des unités de gestion des animaux à fourrure 32 et 35. Le territoire comprend une partie de la zec Frémont. Un terrain de piégeage enregistré est situé dans la portion située à l'intérieur de la zec Frémont, à l'extrémité sud-est. Les espèces de poissons présentes sont principalement le grand brochet, l'omble de fontaine, le touladi, les meuniers et la outouche. 	<p>UA de la R04 : 043-52</p> <p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> On retrouve un refuge biologique désigné (04352R083). <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'agrandissement est soustrait à l'aménagement forestier.

Agrandissement	Faune et Parcs	Forêts
	<ul style="list-style-type: none"> Il y a une présence confirmée de nid de pygargues à tête blanche en périphérie de la proposition d'agrandissement. Une petite partie de la zone de protection du nid est couverte par l'agrandissement. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités de la zec sont compatibles avec une réserve de biodiversité, mais des contraintes pour le développement de certaines infrastructures pourraient être imposées par le plan de conservation. 	
<p>Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo Superficie : 93 km²</p>	<p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire est situé dans la zone de chasse et de pêche 14 et fait partie de l'unité de gestion des animaux à fourrure 31, dans la réserve à castor d'Abitibi, division Obedjiwan. On y retrouve un site principal reconnu de la pourvoirie sans droits exclusifs Domaine d'Oskélanéo (8 bâtiments d'une capacité totale de 40 personnes) et une aire de consolidation protégée associée à ce site principal. On y retrouve trois baux à des fins commerciales (établissements de pourvoiries sans droits exclusifs). Faune aquatique : les lacs abritent notamment le doré jaune, le grand brochet, la perchaude et la outouche. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun projet connu pour la pourvoirie concernée. 	<p>UA de la région 04 : 043-51</p> <p>1- <u>Droits, statuts, utilisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'une voie d'accès principale reliant le hameau de Clova à celui de Parent. Cette même voie principale se retrouve également dans la RBP existante du Brûlis-du-lac-Oskélanéo. Cette route est importante pour les activités forestières, fauniques et récréatives ainsi que pour la circulation des personnes et éventuellement des travaux de réfection et amélioration devront y être réalisés. Le plan de conservation du projet d'agrandissement et de la RBP existante doit être rédigé pour laisser place à ces éventuels travaux. On retrouve un refuge biologique désigné (04351R043). Des FHVC sont incluses, en tout ou en partie, dans le territoire visé. Les FHVC incluent notamment les valeurs suivantes : des vieilles forêts et un lac de protection du paysage de priorité 2. <p>2- <u>Planification, projets et potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'agrandissement est soustrait à l'aménagement forestier.